

REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE
MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 22 mars deux mil vingt et un.
Par suite d'une convocation en date du 15/03/2021, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-deux mars deux mil vingt et un, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0
Délibération n° 16-2021	

Présents : ANDRÉ Jean-Philippe, FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, MIL-HOMENS Ticiano, VILLIÉ Véronique, DEGRYSE Michel, FEIG Laura, HAUTIER Sandra,

Absents excusés : MARLOT Fanny

Pouvoir :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Laura Feig est désignée pour remplir cette fonction.

Affectation des résultats

Le Conseil décide à l'unanimité des membres présents :

Compte tenu des besoins nécessaires à l'investissement, de reporter au budget de l'exercice 2021, les résultats ci-dessus tels qu'ils se présentent soit :

- Ligne « résultat de fonctionnement reporté R 002 » 100 880.82 €
- Ligne « résultat d'investissement reporté R001 » 25 242.34 €
- Ligne « Recette investissement au 1068 » 0 €
- « Reste à réaliser de l'exercice précédent » Dépense : 7 600 €
Et Recette : 0 €

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Fait à Baslieux-lès-Fismes,
Le 26 mars 2021
Le Maire, Lucie POLLET



Lucie POLLET

LUCIE POLLET
2021.03.29 15:25:33 +0200
Ref:20210329_151208_1-1-O
Signature numérique
le Maire